

Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

Au CDEN du 4 octobre 2019

Monsieur le Préfet, Madame l’Inspectrice d’Académie,

L’ensemble de la profession a exprimé hier, jeudi 3 octobre, son émotion suite au suicide de notre collègue Christine Renon, mais aussi sa colère et son indignation.

Comme l’explique notre collègue, c’est la dégradation des conditions de travail découlant de l’avalanche de contre-réformes qui l’a conduite à ce geste désespéré. Il fait suite à celui de de notre collègue Jean Willot et de plusieurs autres collègues qui n’en peuvent plus. A l’image de ce qui a pu se produire à France-Télécom, ce suicide est la conséquence directe des contre-réformes ministérielles.

Dans son courrier, elle dénonce l’avalanche de tâches ne relevant pas des missions des directeurs (définies dans le décret de 1989), les quotités de décharge de direction insuffisantes, les problèmes liés à la relation avec le périscolaire, mais aussi les APC inutiles et épuisantes, ainsi que la semaine de 4,5 jours.

Face à ce courrier, face à la colère qui s’exprime depuis plusieurs jours, et particulièrement hier, avec des rassemblements et des écoles fermées partout en France, face aux milliers de collègues rassemblés à Bobigny à l’appel des organisations syndicales de Seine Saint-Denis (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Éducation, SUD Education, SE-UNSA, SGEN CFDT et CNT), que répond le ministre ?

Entend-il répondre aux problèmes soulevés dans ce courrier et par les revendications portées par les collègues ? En aucun cas !

Pire, utilisant de manière honteuse le suicide de notre collègue et au moyen du projet de loi préparé par la députée Cécile Rilhac, le ministre entend regrouper les écoles, les transformer en établissements publics de l’enseignement primaire (EPEP) et mettre en place un statut de directeur supérieur hiérarchique.

Il prétend même associer les syndicats à ce projet par la mise en place d’un comité de suivi ! Quelle provocation, alors qu’il a été contraint, il y a quelques mois de retirer l’article sur les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) de la loi sur l’école de la confiance face la mobilisation des enseignants !

Dans le second degré, les conditions de rentrée sont tout aussi exécrables. La chronique d’une rentrée précaire dans les collèges du département était pourtant bien annoncée et ce depuis le mois de juin. Portées par la FNEC FP FO, avec les personnels, les parents d’élèves, les demandes répétées d’ouvertures de classes et de sections n’ont pas été entendues.

Le courrier de notre collègue, Christine RENON fait largement écho chez les enseignants du département. Plusieurs ont déjà saisi les services de la DSDEN pour exprimer leur désarroi que ce soit dans le premier comme dans le second degré. Les rassemblements et les grèves du 3 octobre appellent des réponses.

La FNEC FP FO43 revendique :

► l’ouverture de tous les postes, de toutes les classes et sections nécessaires dans les écoles, dans les collèges et les lycées

► La création de tous les postes de TR, de TZR, de RASED

► L’arrêt des fermetures de classes et de postes

► des dotations horaires pleines et le respect des seuils dans les collèges

► la protection inconditionnelle des enseignants par leur hiérarchie.

► L’amélioration des conditions de travail des directeurs d’école (augmentation des quotités de décharges, amélioration du régime indemnitaire, …)

► le rétablissement d’un calendrier national avec le retour de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les communes.

La FNEC FP FO appelle l’ensemble des personnels à se réunir dans leur école, leur établissement, leur service pour établir les cahiers de revendications et discuter des moyens d’actions efficaces pour les faire aboutir.

Face à ce gouvernement sourd aux revendications qui enchaîne les contre-réformes, la confédération FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye de destruction des régimes spéciaux dont fait partie le code des pensions civiles et militaires.

Dans le département, le SNUDI-FO et le SNUipp, dans le 1er degré appellent à préparer la grève à compter du 5 décembre. Il en est de même dans le second degré avec Le SNFOLC, le SNES-FSU, la CGTéduc’ et SUD’éducation.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |